



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 décembre 2015
19 heures 00

SL/MG

N° 001937

Ressources
Humaines -
Règlement intérieur
du Comité Technique
commun entre la Ville
d'APT et le CCAS

Affiché le :

Le mardi 8 décembre 2015 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 02 décembre 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale).

ONT DONNE PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt)

M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le Comité Technique est l'instance que l'administration employeur doit obligatoirement consulter avant de prendre certaines décisions, notamment sur les questions relatives :

- A l'organisation des collectivités et établissements publics ;
- Aux conditions générales de fonctionnement des services ;
- Aux évolutions des administrations ayant un impact sur le personnel.

Un règlement intérieur du Comité Technique commun entre la Ville d'APT et le CCAS, est proposé conformément :

- A la loi du 26 janvier 1984 relative aux dispositions statutaires de la fonction publique territoriale ;
- Au décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques ;
- Au décret n°2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux Comités Techniques et aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- A la délibération SL/VC n°001729 du 8/07/2014 fixant la composition du Comité Technique et le maintien du paritarisme ;
- A la délibération du Conseil Municipal SL/VC n°001728 du 8/07/2014 fixant la création d'un Comité Technique commun entre la Ville d'APT et le CCAS d'APT.

Le Comité Technique, dans sa séance en date du mercredi 25 novembre 2015 a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de règlement intérieur du Comité Technique commun entre la Ville d'APT et le CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Approuve le projet de règlement intérieur du Comité Technique Commun entre la Ville d'APT et le CCAS.

Autorise Madame le Maire à signer le règlement intérieur du Comité Technique Commun entre la Ville d'APT et le CCAS ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI